



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CHS-CT DU 2 JUN 2014 A MAUBEUGE

Présents :

Monsieur B. DIDION, Président du CHS-CT
Madame P. MENENDEZ, Secrétaire du CHS-CT
Madame D. RENAUX, Membre Cadre
Madame I. JURGAWCZYNSKI, membre Employée
Monsieur Y. GOULARD – Membre consultant en tant que suppléant du
Responsable Sécurité ANPS
Docteur A. CALLEJA – Médecin du Travail en charge du personnel du CES
de Cambrai
Docteur MULLER – Médecin du Travail en charge du personnel du CES de
Valenciennes

Absents et/ou excusés :

Mr Roger LEBRUN, Membre consultant en tant que Responsable Sécurité ANPS
Inspecteur du Travail - secteur de Maubeuge
Contrôleur de Sécurité de la CARSAT Nord Picardie - site de Maubeuge

ORDRE DU JOUR

- Adoption du Procès verbal du 18 mars 2014
- Suivi des accidents du travail
- Présentation du projet du rapport annuel du CHS-CT de l'année 2013
- Prévision du programme 2014
- Visite des locaux
- Questions diverses

Participation des médecins du travail des Services de Santé au travail de Cambrai (Dr MULLER) et de Valenciennes (Dr CALLEJA).

Le Dr DIDION indique aux participants les différentes étapes de réalisation de ce Centre. Il précise que son fonctionnement actuel est assuré par les équipes des Centres de Cambrai et de Valenciennes et que 800 examens sont prévus cette année.

De ce fait, l'ouverture du Centre n'est programmée que 60 jours sur l'année.

Adoption du Procès verbal du 18 mars 2014

Le procès verbal est approuvé et sera mis en ligne sur le site de l'ANPS.

Suivi des accidents du travail

Depuis le dernier CHS-CT, un accident du travail a été déclaré. La cause de l'accident a été analysée et n'a pas déclenché d'enquête de la part du CHS-CT.

Présentation du projet du rapport annuel du CHS-CT de l'année 2013 et du programme pour l'année 2014

Aucune remarque de la part des membres du CHS-CT.

Une suggestion de la part du Dr MULLER a été retenue pour le programme 2014 et concerne la poursuite de l'analyse des résultats de l'enquête sur les risques psychosociaux.

Le rapport annuel sera présenté au Comité d'Entreprise du 21 juillet 2014.

Questions diverses

Le problème de l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite (loi du 11 février 2005) est abordé par le Dr CALLEJA pour le CES de Valenciennes.

Ce dernier est situé au 3^{ème} étage d'un immeuble qui comporte bien un ascenseur mais il existe quelques marches pour accéder de la rue au hall d'entrée. Il n'est pas possible d'y aménager une rampe d'accès sur l'espace public.

Le Dr DIDION indique que l'ANPS a prévu de demander une dérogation en attendant de pouvoir déménager le Centre. Les locaux sont devenus trop exigus par rapport à l'activité menée.

Formation routière : le Docteur MULLER nous signale que l'on peut obtenir auprès de certains assureurs des ristournes lors de la mise en place de formations sur les risques routiers.

Aménagement du Centre de Reims :

Mme P. MENENDEZ transmet les remarques faites par le personnel :

- l'agencement du poste accueil du CMPS et plus particulièrement sur l'emplacement de l'écran qui est trop bas ;
- le poste administratif donnant sur l'espace accueil des consultants sans vision sur l'extérieur.

CES de Meaux :

Mme I. JURGAWCZYNSKI aimerait savoir si une solution est envisagée au problème de chaleur l'été dans trois bureaux de ce Centre exposés au Sud.

Le Dr DIDION indique que ce sujet est en cours de résolution et qu'une réponse sera adressée très prochainement par la responsable de la gestion des équipements et des locaux au médecin directeur du Centre => réponse adressée le 18 juin indiquant la pose de films protecteurs sur les fenêtres concernées

Formation CHS-CT :

La personne en charge du dossier, recherche des organismes proposant des formations pour le secteur Tertiaire.

Le CHS-CT se termine par la visite des locaux.

Le prochain CHS-CT se réunira le 8 septembre 2014 au CES de Meaux

Madame Pascaline MENENDEZ
Secrétaire du CHS-CT

